

République Française
Commune des Fourgs

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 5 Décembre 2025, 20 heures.

Présents : Roger BELOT, Claudine BULLE LESCOFFIT, François AYMONIER, Brigitte PLESSIS, Xavier THIOLLET, Christelle MOURAUX, Jean-Luc MERCIER, Elodie GUYOT, Marielle SALVI, Claude WATIEZ.

Absents excusés : Sophie BILLET, procuration à Marielle SALVI ; Julien MEJEAN, Matthieu CASSEZ, Marion ZURBACH, Yves BALANCHE.

La convocation a été envoyée et affichée lundi 1^{er} Décembre 2025.

Le Maire vérifie le quorum (10 présents, 1 représentés, 11 votants) et ouvre la séance à 20 heures. Claudine BULLE LESCOFFIT est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 Novembre 2025.

Ne recueillant aucune observation ou demande de modification, le Maire constate que le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 21 Novembre 2025.

1- Budget EAU et projet d'emprunt.

Le Maire indique que, la Commune a lancé le programme des 4 premières années des travaux prévus par le schéma directeur EAU Potable qui a émis un programme sur 10 ans.

La Commune a réalisé par anticipation, les 4/10 de ce schéma. Les travaux de la 1^{ère} année ont déjà été réalisés et financés.

Les travaux des 3 années suivantes s'élèvent à 337 000 euros (Entreprise BOUCARD) + 13 730 euros (AEMO) + 2630 euros (SOPRECO) soit 353 360 euros HT.

Les subventions annoncées sont les suivantes :

128 000 euros de l'Agence de l'Eau + 91 551 euros du Département, soit 219 551 euros. Des acomptes ont été versées à la Commune, il reste un total de 132 000 euros à percevoir.

Le montant du solde à payer est de 353 360 euros – 219 551 euros, soit 133 809 euros à la charge de la Commune, dont 132 000 peuvent être couverts par l'emprunt.

Du fait du transfert de la compétence EAU POTABLE à la CCLMHD au 1^{er} janvier 2026, le budget EAU de la commune sera clôturé le 31 décembre 2025, la commune ne sera plus en mesure de payer cette dépense ou d'encaisser une recette au-delà de cette date. Le solde positif sera versé sur le budget communal.

La CCLMHD disposera d'un budget communautaire EAU POTABLE à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il a été convenu entre la Comptabilité publique, la CCLMHD et la Commune des Fourgs la procédure budgétaire suivante :

- La Commune paie le solde des travaux aux entreprises avant le 31 décembre 2025.
- Elle contracte un emprunt de 132 000 euros en couverture du montant dû.
- L'emprunt sera pris en charge au 1^{er} janvier 2026, par la CCLMHD qui touchera le solde des subventions.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer en faveur d'un prêt à court terme sur 1 an pour terminer les paiements des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, d'un montant de 132 000 euros en attendant le versement des subventions. La Caisse d'Epargne propose un taux fixe de 2.49% sur 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à lancer cet emprunt de 132 000 euros sur 1 an au taux de 2.49% auprès de la Caisse d'Epargne et à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2- Divers

Plantation de haies sur terrain communal.

Xavier THIOLLET donne lecture du courrier de Guillaume TISSOT, agriculteur qui souhaite planter des haies à l'intérieur de la parcelle communale AH 64 en vue de créer un abri et de l'ombre pour le bétail et faire coupe-vent. C'est une parcelle qui se situe entre la Chapelle du Touriau et le Grand Bois. La Commune étant propriétaire de cette parcelle, il est nécessaire de lui demander son accord. Le Conseil Municipal donne un avis unanimement favorable à cette demande. Charge à lui de prévenir la coopérative Pastorale de son projet.

Les 25 arbres commandés pour la plate-forme d'accueil des résidences mobiles seront livrés ce lundi 8 Décembre. Compte tenu de la distance nécessaire entre ces arbres feuillus de haute tige, l'espace n'en contiendra que 20. Pour créer de l'ombre, le Conseil Municipal propose d'en mettre 2 sur l'aire de loisirs et 3 le long de la voie douce au niveau des terrains de pétanque.

Travaux dans les deux salles de la fromagerie.

Le Maire explique qu'au rez-de chaussée de la fromagerie une salle sera dédiée aux sports de salle et à la motricité, l'autre sera une extension pour le périscolaire. Entre les deux, seront installés des sanitaires et des vestiaires. Xavier THIOLLET précise que la CAF est déterminée à prendre en charge une bonne partie des travaux, soit 38% de la dépense. La Région prendra 17 %.

La séance est levée à 20 heures35

Prochaine séance du Conseil Municipal le **Jeudi 18 Décembre 2025.** (et non le vendredi 19)

Le Maire,

Roger BELLOT



Le Secrétaire,

Claudine BULLE LESCOFFIT

